

CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 14 DÉCEMBRE 2011

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 décembre 2011 à 19 h 30 au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY,

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :

Monsieur Claude Langlais, préfet suppléant et maire de Kamouraska;
Madame Mychelle Lévesque, maire suppléante de Saint-Bruno-de-Kamouraska;
Madame Élisabeth Hudon, maire de Rivière-Ouelle ;
Monsieur Victor Morin, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André;
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain;
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri;
Monsieur Gervais Lévesque, maire de Saint-Pacôme;
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière;
Monsieur François Lagacé, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
Monsieur Jean Dallaire, maire de Saint-Denis;
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel;
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène;
Monsieur Régnald Bernier, maire de Ville Saint-Pascal;
Monsieur Tony Charest, maire suppléant de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

SONT ABSENTS :

Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant;
Monsieur Jacques Dionne, maire de Saint-Onésime d'Ixworth;

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Maryse Hénault-Tessier, directrice de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire et Mme Thérèse Brodeur à titre de secrétaire de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le préfet, Yvon Soucy, vérifie les présences et s'assure du quorum.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR (*Document déposé identifié PT-02 CM2011-12-14*)

384-CM2011

*Il est proposé par monsieur Gervais Lévesque,
appuyé par madame Élisabeth Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour en acceptant unanimement, l'ajout d'un point au varia, soit une résolution de félicitations et de remerciements à M. Guy Lavoie, tout en le gardant ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 23 NOVEMBRE 2011 (Document déposé identifié PT-03 CM2011-12-14)

385-CM2011

Il est proposé par monsieur Daniel Laplante, appuyé par monsieur Gervais Darisse et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 23 novembre 2011 soit adopté en apportant la modification suivante au point 2, 1^{er} alinéa, dont le libellé devrait se lire comme suit : « ... *Dominic St-Pierre, maire démissionnaire de Sainte-Hélène;* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET AU 14 DÉCEMBRE 2011 (Document déposé identifié PT-04 CM2011-12-14)

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, M. Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction.

5. DÉPÔT DU REGISTRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS DU PRÉFET RELATIVEMENT À SON CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (Document déposé identifié PT-05 CM2011-12-14)

Les membres du présent conseil ont pris connaissance du dépôt du registre concernant les déclarations du préfet relatives à l'application des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

6. PRÉSENTATION PAR MME JULIE MADORE, COORDONNATRICE DE COSMOSS, D'UN PACTE SOCIAL EN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET D'UN SITE WEB (Trois documents déposés identifiés PT-06 CM2011-12-14 : Présentation; Fiche; Pacte social)

À titre de représentant de la MRC de Kamouraska au conseil d'administration de COSMOSS, M. Claude Langlais présente Mme Julie Madore et introduit le sujet de son intervention.

Madame Madore présente le projet de pacte social en persévérance scolaire en mentionnant qu'il interpelle beaucoup d'intervenants. Son adoption finale est prévue le 25 janvier 2012, mais Mme Madore indique qu'elle souhaite recevoir les commentaires des élus préalablement à son adoption. À l'aide du document préalablement déposé aux membres du conseil, Mme Madore explique les six (6) cibles visées par le pacte en insistant davantage sur celles qui concernent les municipalités.

Madame Madore informe le conseil qu'un site WEB est actuellement en préparation chez COSMOSS. Elle invite les maires à placer COSMOSS sur la liste d'envoi des municipalités afin que les jeunes puissent être informés et puissent bénéficier des activités offertes sur le territoire.

À cet effet, la « fiche d'activité ou événement pour calendrier électronique » proposée par COSMOSS sera transmise à chacune des directions générales des municipalités.

Madame Madore mentionne de plus que la Convention de collaboration 16-35 ans sera signée ce vendredi, 16 décembre. Cette entente permet le partage d'information et la mise en réseau des organismes et institutions concernés par les jeunes en difficulté (qui peuvent bénéficier de suivis individualisés). Puisque la MRC appuie la démarche, elle devrait autoriser M. Claude Langlais à signer cette entente de collaboration.

Enfin, Mme Madore adresse ses félicitations aux municipalités de Saint-Pacôme, de Saint-Gabriel-Lalemant et de Mont-carmel pour la signature de l'entente intermunicipale en loisirs et remercie les membres du conseil de l'avoir reçue.

Attendu que la MRC de Kamouraska est impliquée dans la démarche de COSMOSS;

Attendu que la Convention de collaboration sur l'accompagnement des jeunes de 16-35 ans proposée répondra à différents besoins des jeunes du Kamouraska qui peuvent vivre des difficultés;

EN CONSÉQUENCE,

386-CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par madame Louise Hémond
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska adhère à la Convention de collaboration et que M. Claude Langlais, préfet suppléant et maire de la municipalité de Kamouraska soit autorisé à signer ladite convention pour et au nom de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RENCONTRE AVEC MME THÉRÈSE BRODEUR DU CLD DU KAMOURASKA CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DU PACTE RURAL ET DU FDMK (*Quatre documents déposés identifiés PT-07 CM2011-12-14 : Pacte rural; FDMK; Résolution; Suivi Pacte rural*)

Madame Thérèse Brodeur du CLD présente au présent conseil les recommandations du comité d'analyse du FDMK et du Pacte rural qui s'est réuni ce 7 décembre en regard des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes suivants :

Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK)

Attendu que le comité d'analyse s'est réuni le 7 décembre 2011 et présente séance tenante aux membres du conseil la liste des demandes évaluées au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) préalablement déposée dans le *Conseil sans papier*;

EN CONSÉQUENCE,

387-CM2011

*il est proposé par monsieur François Lagacé,
appuyé par monsieur Tony Charest
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil entérine les recommandations du comité d'analyse concernant la liste des projets du FDMK en date du 7 décembre 2011 déposée et identifiée PT-07-CM2011-12-14 : FDMK, et autorise, selon les disponibilités du fonds, le décaissement des demandes de financement suivantes :

• Parcours patrimonial, St-Pacôme	500 \$
• Parcours patrimonial, Kamouraska	500
• Plan de promotion 2011, Volet EIS, Trans-apte inc.	2 000
• Plan de promotion 2012, Volet EIS, Trans-apte inc.	2 000
• 2 ^e vers. valorisation-formation prof., Cégep Rimouski	1 000
TOTAL	6 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pacte rural

Madame Thérèse Brodeur fait part des demandes de financement des projets du Pacte rural, lesquelles sommes étant celles déjà engagées à verser avant la fin décembre. Elle explique le suivi budgétaire et y mentionne le retrait de Vent d'Est pour un montant de 2000 \$ engagé lors de la 1^{ère} vague 2010-2011; puisque ce projet n'étant plus admissible, ce montant est redistribué. Il reste à ce jour 168 135 \$.

Madame Brodeur informe que, conséquemment à la nouvelle politique du Pacte rural, les lectures des projets sont déterminées en mars et novembre, mais que le dépôt de tout projet est admissible en tout temps. Les prochaines rencontres du comité du FDMK / Pacte rural ont été fixées les 13 mars et 13 novembre 2012. En conclusion, à la demande de M. Jean Dallaire, Mme Brodeur assurera la vérification et le suivi en regard du soutien financier à être accordé à l'agente de développement de la municipalité de Saint-Denis.

Attendu que le comité d'analyse s'est réuni le 7 décembre 2011 et présente séance tenante aux membres du conseil la liste des demandes évaluées ainsi que le suivi des décaissements du Pacte rural préalablement déposés dans le *Conseil sans papier*;

EN CONSÉQUENCE,

388-CM2011

*il est proposé par madame Élisabeth Hudon,
appuyé par monsieur François Lagacé
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil entérine les recommandations du comité d'analyse concernant la liste des projets du Pacte rural en date du 7 décembre 2011 préalablement déposée dans le *Conseil sans papier* et identifiée PT-07 CM2011-12-14 : Pacte rural, et autorise, selon les disponibilités du fonds, le décaissement des demandes de financement suivantes :

• Entente-cadre du CLD du Kamouraska, RH 2/4 (2011)	44 918 \$
• Fonctionnement transp. Collectif 2012, Trans-apte inc.	35 000 \$
Sous-total	79 918 \$

Promoteurs

• Plan de communication table Agro, Agrobiopole,	5 000 \$
Sous-total	5 000 \$

Comité de développement

• Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth	1 000 \$
• Municipalité de Saint-Pacôme (Dév. économique)	1 000
• La Pocatière (Dév. économique)	1 000
• Municipalité de Mont-Carmel (soumis séance tenante)	1 000
• Municipalité de Saint-André (soumis séance tenante)	1 000
Sous-total	5 000 \$

Agent de développement

• Municipalité de St-Pascal	5 000 \$
• Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska	5 000
• Municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth	5 000
Sous-total	1 500 \$
TOTAL	91 418 \$

QUE le présent conseil accepte également le suivi des décaissements du Pacte rural tel que présenté, lequel document, est identifié comme suit PT-07 CM2011-12-14 Suivi Pacte rural).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES CONTRATS DE SERVICES AVEC CO-ÉCO ET L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LA GESTION DES ÉCOCENTRES (Trois documents déposés identifiés PT-08 CM2011-12-14 : Écocentres; PGMR; ICI)

Monsieur Yvan Migneault mentionne que comparativement à l'année dernière, la MRC pourrait signer deux et non pas trois contrats de services avec Co-éco. En contrepartie, au lieu d'un contrat de service, la MRC accorderait une aide financière à Co-éco pour assurer la gestion des écocentres.

Les documents proposés par Co-éco sont comparables à ceux des années passées. Le premier protocole porte sur la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles pour l'année 2012. À cet effet, il établit les différents mandats que Co-éco exercera au cours de la prochaine année ainsi que les coûts de ces services qui se chiffreront à 26 312 \$ plus les taxes applicables.

Le second protocole porte sur trois mandats confiés à Co-éco par la MRC, soit :

- 1- l'éducation relative à l'environnement
- 2- la promotion du développement durable dans les ICI
- 3- l'expertise environnementale

Au cours de l'année 2012 et relativement à ces mandats, Co-éco réalisera sur le territoire plusieurs activités inscrites au protocole. Notamment, Co-éco assurera le suivi du dossier des plastiques d'origine agricole. Tel qu'inscrit au protocole, les coûts inhérents à la réalisation de ces mandats sont estimés à 35 000 \$, taxes en sus.

Finalement, le protocole relatif à l'aide financière de 167 484 \$ permettra à Co-éco d'assurer la gestion complète des trois écocentres. Co-éco verra notamment à l'embauche et la formation du personnel nécessaire. Toutefois, les membres du conseil se questionnant entre autres sur :

- les frais de déplacement de Mme Luce Bergeron et sur quoi s'appliquent-ils ?
- les coûts variables, correspondant à quoi ?
- la récupération du matériel informatique dans les écocentres ? Il est demandé d'en informer les municipalités plusieurs jours à l'avance afin qu'elles puissent l'annoncer dans leur feuillet municipal.
- le dossier des plastiques agricoles ? Mme Hénault mentionne que le comité de travail a tenu une première rencontre le 13 décembre, donc hier, afin de planifier l'année 2012 et de voir à mettre en place une stratégie à moyen terme. Étant donné qu'aucun débouché, n'est actuellement en vue pour leur entreposage, l'alternative est de déposer pour le moment à Saint-Philippe-de-Néri. Le comité sera en mesure de fournir de l'information au fur et à mesure de nouveaux développements et des orientations à envisager dans ce dossier.

Puisque plusieurs questions exigent des éclaircissements, il est demandé d'inviter Mme Karine Malenfant à rencontrer le conseil, lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Régnald Bernier demande de faire part à Mme Malenfant de porter à 2 M\$ la police d'assurance responsabilité civile, au lieu de 1 M\$ indiqué dans l'article 4.5 du protocole d'entente de l'aide financière aux écocentres de Co-éco.

EN CONSÉQUENCE,

389-CM2011

*il est proposé par monsieur Claude Langlais,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

- 1) D'autoriser la signature par le préfet et le directeur général et conséquemment d'accepter les deux protocoles d'entente suivants pour l'année 2012 :
 - la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles
 - l'Éducation relative à l'environnement, la promotion du développement durable dans les ICI et l'expertise environnementale.
- 2) D'autoriser la signature par le préfet et le directeur général et conséquemment d'accepter le protocole d'entente concernant l'aide financière accordée à Co-éco pour assurer la gestion des écocentres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC À DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS MUNICIPAL VERT (FMV) AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD (Deux documents déposés identifiés PT-9 CM2011-12-14 : Admissibilité; Résolution)**

Monsieur Yvon Soucy informe le conseil de la réouverture du programme du Fonds municipal vert, de même de l'admissibilité de la MRC à déposer une demande d'aide financière à la FCM dans le courant du mois de janvier; cette demande faisant partie du parachèvement du montage financier rattaché au projet de construction de l'Édifice Claude-Bécharde. Les membres du conseil ayant préalablement pris connaissance du projet de résolution indiquent d'y apporter une légère modification aux fins de son adoption.

Attendu que la MRC de Kamouraska projette de réaliser la construction de nouveaux bureaux administratifs puisque ceux qu'elle occupe actuellement sont devenus trop exigus, désuets et nécessitent une importante mise aux normes;

Attendu que le projet de la MRC prévoit non seulement les bureaux nécessitant aux opérations courantes et à venir de la MRC, mais également regrouper éventuellement ceux du CLD du Kamouraska, Services Québec, le Bureau de la publicité des droits, de même que l'organisme Trans-apte qui gère sur le territoire le transport collectif et le transport adapté, à titre de mandataire de la MRC;

Attendu que le projet de la MRC met de l'avant un concept d'accessibilité universelle, qui rendra accessibles les locaux de la MRC, notamment aux personnes à mobilité réduite;

Attendu que le projet poursuivi par la MRC vise la construction d'un édifice public modèle en termes d'application de technologies écoénergétiques novatrices, performantes et éventuellement transférables aux organisations municipales du Québec, voire du Canada ou ailleurs dans le monde;

Attendu que le Centre spécialisé de technologie physique (CSTPQ) de La Pocatière qui est aussi un centre de transfert technologique (CCTT), s'est associé à la MRC de Kamouraska, à titre de partenaire de ce projet, afin de développer et de mettre en application l'ensemble des technologies d'avant-garde en matière écoénergétique;

Attendu que ce projet exceptionnel, poursuivant zéro émission polluante, est susceptible de générer d'importantes retombées socioéconomiques et environnementales non seulement pour le Kamouraska, mais pour de très nombreuses communautés et municipalités du Québec;

Attendu que l'édifice projeté par la MRC, sera désigné *Édifice Claude-Bécharde* afin de rendre un hommage à cet illustre député de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata et ministre au sein de plusieurs ministères du gouvernement du Québec;

Attendu que ce projet est jugé prioritaire et fait unanimité au sein du conseil de la MRC comme en font foi la présente résolution ainsi que toutes les résolutions adoptées antérieurement à son égard;

Attendu que le projet de construction de l'édifice Claude-Bécharde est estimé à 4 750 000 \$ et que la capacité financière de la MRC lui permet de contribuer jusqu'à un montant maximal de 1,2 M\$ dans la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

390-CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par madame Mychelle Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE les membres du conseil de la MRC de Kamouraska soumettent à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV) une demande d'aide financière représentant 20 % de la contribution de la MRC à 1,2 M\$, soit 240 000 \$;

QUE la MRC de Kamouraska étant un gouvernement municipal, les membres du conseil de la MRC demandent de considérer des prêts à des taux d'intérêt de 1,5 % inférieurs aux taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada pour le terme correspondant.

D'autoriser le préfet, M. Yvon Soucy, et/ou le directeur général, M. Yvan Migneault, à signer et à transmettre tout document requis et jugé nécessaire à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV) en regard du projet de construction du centre administratif de la MRC désigné *Édifce Claude-Bécharde*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÉOLUTION AUTORISANT LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES DE LA MRC ET DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS (Document déposé identifié PT-10 CM2011-12-14)

Attendu que le contrat d'entretien ménager des édifices de la MRC et du Bureau de la publicité des droits contracté avec Richard Lavoie échoit le 31 décembre 2011;

Attendu que la MRC de Kamouraska est en cours de développement d'un projet de construction d'un nouvel édifice, mais qu'actuellement, elle ne peut déterminer aucune date de fermeture des édifices susmentionnés;

Attendu qu' une soumission récemment déposée par monsieur Richard Lavoie prévoit une durée de trois années pour ledit contrat d'entretien ce qui porte à plus de 25 000 \$ le montant d'un tel contrat et amène la MRC à procéder à un appel d'offres auprès de plus d'un soumissionnaire;

Attendu que pour les années suivantes à l'année 2012, la MRC pourrait procéder par appel d'offres afin notamment d'obtenir un contrat d'entretien qui s'échelonne sur plus d'une année financière;

EN CONSÉQUENCE,

391-CM2011

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse,
appuyé par monsieur Daniel Laplante
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;*

QUE le contrat d'entretien ménager pour l'année 2012 à contracter avec M. Richard Lavoie pour chacun des édifices, soit celui de la MRC et du Bureau de la publicité des droits, soit établi comme suit :

- durée d'un (1) an, non renouvelable, à partir de janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2012;

- montant basé sur l'année précédente plus (+) l'IPC établi à 3.4 % :

<u>Édifice sis au</u>	<u>Mensualité</u>	<u>Montant annuel</u>
- 425 avenue Patry	685,66 \$	8 227,92 \$+ taxes applicables
- 395, rue Chapleau	496,52 \$	5 958,24 \$ + taxes applicables

- contrat en vigueur annulable à tout temps sur une date signifiée par la MRC.

QU'en considération de ce qui précède, le conseil de la MRC de Kamouraska attribue le contrat d'entretien ménager pour l'année 2012 à M. Richard Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **RÉSOLUTION SOULIGNANT L'INTÉRÊT DE LA MRC POUR DES PROJETS ÉOLIENS (Document déposé identifié PT-11 CM2011-12-14)**

Attendu que le gouvernement a entrepris le développement du potentiel existant d'énergie éolienne, avec un objectif de 4000 MW d'ici 2015;

Attendu qu'en juin 2011, Mme Nathalie Normandeau, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé qu'un quatrième appel de projets éoliens, d'environ 1000 MW devrait être lancé sous peu, mais que les modalités de cet appel de projets ainsi que sa date de tombée ne sont pas encore connues;

Attendu qu'en raison de cet éventuel appel de projets, divers promoteurs effectuent des analyses des potentiels de vent et souhaitent connaître l'intérêt de la MRC pour le développement de projets éoliens sur son territoire;

Attendu que plusieurs promoteurs ont été rencontrés par le comité de pilotage des projets éoliens de la MRC afin d'exposer leur vision du développement éolien sur notre territoire;

Attendu que lors du dernier appel de projets la MRC a déposé, en collaboration avec un promoteur éolien un projet communautaire qui n'a pas été retenu et que certains projets commerciaux touchant notre territoire ont été déposés lors des appels de projets antérieurs;

EN CONSÉQUENCE,

392-CM2011

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse,
appuyé par monsieur Claude Langlais
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska réaffirme son intérêt à participer au développement de l'énergie éolienne sur son territoire, tout en s'assurant de l'acceptabilité sociale et environnementale de tout projet ainsi que des retombées optimales pour la collectivité.

Bien que peu d'information ne soit connue sur l'aspect «collectif» ou «commercial» du prochain appel de projets, la MRC démontre un intérêt pour le développement de projets communautaires, ou pour établir un partenariat d'affaire avec les promoteurs, de manière à optimiser les retombées.

La MRC ne souhaite pas, à l'heure actuelle, établir d'entente d'exclusivité avec un quelconque promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RÉSOLUTION AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN CONCOURS VISANT L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. Yvan Migneault rappelle au présent conseil les départs imminents de M. Guy Lavoie, directeur général adjoint, ainsi que celui de M. Christopher Michaud, responsable du service de l'évaluation, laissant ainsi ce service sans encadrement. Conséquemment, ce manque de ressources a soulevé une réflexion sur l'organisation interne au sein du comité administratif dans le cadre de la préparation du budget 2012, et divers scénarios ont été évalués en fonction notamment de la marge de manœuvre financière limitée de la MRC. Le comité a retenu le scénario de l'embauche d'un (e) adjoint (e) à la direction générale qui assumerait à mi-temps la responsabilité du service de l'évaluation et à mi-temps, effectuerait différents tâches administratives en support à Mme Maryse Pelletier et au directeur général.

Monsieur Migneault demande au présent conseil d'autoriser l'affichage du poste à l'interne d'une durée de 10 jours et, à l'échéance de cette période, le cas échéant, de procéder à un lancement d'appels de candidatures dès janvier; l'objectif étant de combler ce poste d'ici la fin du mois de mars prochain.

EN CONSÉQUENCE,

393-CM2011

*il est proposé par madame Mychelle Lévesque,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil autorise le lancement d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un (e) adjoint (e) à la direction générale de la MRC de Kamouraska, et de procéder selon la politique de la MRC actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RÉSOLUTION VISANT LE REPORT DU DÉLAI DE RÉPONSES AUX DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2012-2013-2014 (Document déposé identifié PT-13 CM2011-12-14)

Les membres du présent conseil ont pris connaissance des documents déposés relatifs à la demande de report du délai de réponses aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière jusqu'au 1^{er} novembre 2012 pour le rôle 2012-2013-2014 de certaines municipalités. Toutefois, comme plusieurs membres du conseil souhaiteraient avoir une meilleure compréhension des modalités de révision du rôle d'évaluation, ainsi que des paramètres de calcul sur lesquels se basent les évaluateurs et des impacts sur les comptes de taxes, il est demandé d'inviter le représentant de Servitech inc. afin de répondre aux questionnements. Cette rencontre pourrait avoir lieu soit dans le cadre d'une prochaine séance du conseil ou, si possible, dans les municipalités.

Considérant que l'obtention de cette extension au délai de réponse est régie par les 4^{ième} et 5^{ième} alinéas de l'article 138.3 concernant le bien-fondé d'une contestation de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Considérant qu' à l'article susmentionné, il est demandé à un fonctionnaire attitré de la MRC d'inscrire le 1^{er} novembre 2012 comme date limite de réponse de l'évaluateur au formulaire 2.9.F (2000/01) de demande de révision du rôle d'évaluation foncière ;

Considérant que cette directive s'applique uniquement aux demandes de révision effectuées suite au dépôt du nouveau rôle 2012-2013-2014 faites avant le 1^{er} mai 2012 pour les municipalités de Saint-Pascal, Saint-André, Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

EN CONSÉQUENCE,

394 -CM2011

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QU'EN vertu de ce qui précède, le présent conseil accepte de reporter le délai de réponse aux demandes de révision jusqu'au 1^{er} novembre 2012 pour les municipalités cités dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ORIENTATIONS CONCERNANT LE PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS ET RÉSOLUTION AUTORISANT UN APPEL DE PROJETS EN JANVIER 2012 (Document déposé identifié PT-14 CM2011-12-14)

Mme Maryse Hénault-Tessier informe le conseil des nouvelles orientations qui sont prises relativement au Parc régional du Haut-Pays. Ainsi une modification de la gestion du projet et une certaine réorganisation s'est avérée nécessaire, notamment pour des raisons administratives.

Ces changements visent aussi à regrouper l'ensemble des conditions nécessaires à la réussite du projet, dans l'optique de parvenir à au plein essor dans les meilleurs délais. Ainsi, le poste de coordonnateur du parc du Haut-Pays, occupé par M. Jean-Philippe Grenier, a été aboli et remplacé par une équipe de travail regroupant différents professionnels du service d'aménagement et de mise en valeur du territoire. L'équipe de travail aura comme mandat de voir au développement de projets et à la mise en valeur du haut-pays, conformément aux recommandations du comité de diversification et aux volontés du conseil de la MRC. Cette réorganisation a été préalablement présentée au comité de diversification, qui a convenue de sa pertinence.

Dès janvier 2012, l'équipe de travail sera chapeautée par un chargé de projet, M. Charles de Blois Martin, qui sera le répondant de première ligne en regard du parc. Celui-ci travaillera notamment à l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs du haut-pays et veillera à l'intégration de leurs actions dans le projet. Son travail pour le parc régional est estimé à environ deux jours par semaine et il demeurera en charge du suivi de l'application de la planification stratégique, Volet MRC, en raison de trois jours/semaine. Le travail du chargé de projet, comme celui des autres membres de l'équipe, si spécifiquement dédié à l'avancement du projet, pourra être financé via le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FST), comme c'était le cas pour le poste de coordonnateur.

À cet effet, il est d'ailleurs prévu que le futur aménagiste (pour lequel un concours a été lancé tout récemment) travaille à ce projet en raison d'une journée et demie par semaine (financée par le FSTD). La contribution exacte de chaque membre du service d'aménagement à cette équipe demeure à évaluer et pourra être variable en fonction des projets. Il est estimé, qu'au total, il y aurait l'équivalent d'un poste à temps plein attribué au parc, mais les heures seront partagées entre divers professionnels. L'implication des différents membres du service d'aménagement devra aussi être en cohérence avec les actions et stratégies de développement ciblées à l'intérieur des différents outils de travail tels : le schéma d'aménagement et de développement, l'entente de développement culturel, la planification stratégique, etc., et chaque professionnel travaillera aux dossiers relevant de son expertise et de sa compétence respective.

Il est aussi envisagé d'inclure à cette équipe un agent de projets qui pourrait contribuer à la mise en place des projets locaux ciblés par chacune des municipalités du Haut-Pays et qui pourraient aussi voir à la réalisation des projets ciblés par la MRC. Le FSTD serait en mesure de fournir une partie du salaire de cette ressource. D'autres sources de financement sont aussi envisagées pour le projet du haut-pays et pour l'embauche d'un agent de projet; la MRC souhaite d'ailleurs obtenir un financement auprès de la Conférence régionale des ÉluEs. Effectivement, lors de rencontres antérieures, la CRÉ s'est montrée disposée à contribuer financièrement au parc du Haut-Pays, conditionnellement à ce qu'un projet lui soit déposé. À cet effet, dès janvier, la MRC travaillera à l'élaboration d'un projet qui sera en quelque sorte un plan d'action 2012-2014 pour le parc. Ce projet ciblera les actions prioritaires de la MRC et des autres partenaires et expliquera la démarche par laquelle elle appuiera le développement de projets locaux, notamment par l'intégration d'un agent de projets. Il est prévu de pouvoir déposer un premier jet du projet à la CRÉ dès février.

La MRC compte encourager le développement de projets locaux; les acteurs et intervenants du milieu seront donc interpellés et auront comme défi de contribuer à l'émergence de projets sur leur territoire respectif.

Dans cette optique, et afin de cibler les priorités d'actions locales, les municipalités et comités de développement seront rencontrés dès janvier prochain par le préfet et président du comité de diversification et de développement, M. Yvon Soucy, ainsi que par le personnel en charge du projet. De plus, une importante part du FSTD sera mise en disponibilité pour des appels de projets.

Le comité de diversification recommande ainsi que 102 000 \$ soit mis en disponibilité de manière à pouvoir financer 12 projets à la hauteur de 8500 \$. Le comité de diversification recommande ainsi qu'un premier appel de projet, pour un montant de 51 000 \$, puisse être lancé dès le mois de janvier, de manière à effectuer une analyse de projets vers la fin de février.

Considérant que la MRC s'est vu octroyer une subvention du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du gouvernement du Québec et qu'il a été décidé d'utiliser cette subvention de manière à assister les sept municipalités et les deux TNO du Haut-Pays dans le développement d'un parc régional;

Considérant que la MRC de Kamouraska entend affecter une partie des sommes disponibles du FSTD au financement de projets locaux qui s'arriment aux objectifs du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;

Considérant que la MRC de Kamouraska a mis en place un comité de diversification et de développement pour veiller à la gestion adéquate du FSTD et pour évaluer les demandes de financement de projets qui viendront s'intégrer au territoire du Haut-Pays;

Considérant que le comité de diversification et de développement recommande le lancement d'un appel de projet des mois de janvier 2012 pour stimuler la mise sur pied de projets locaux;

EN CONSÉQUENCE,

395 -CM2011

*il est proposé par monsieur Denis Lévesque,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la somme de 51 000 \$ soit dégagée du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour lancer un appel de projets vers la fin de janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. REMERCIEMENTS AUX CONFÉRENCIERS, INVITÉS, ANIMATEURS ET AGENTS DE DÉVELOPPEMENT POUR LEUR IMPLICATION AU FORUM SUR LE PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS

Attendu que le 24 novembre dernier, s'est tenu la première édition du forum sur le parc régional du Haut-Pays;

- Attendu que** l'évènement, qui a regroupé plus de 80 personnes a permis de mieux faire connaître le projet de parc auprès des divers intervenants et de mieux saisir les attentes de ceux-ci à l'égard du projet;
- Attendu que** cet évènement, qui fut un vif succès, a permis de renforcer la cohésion autour de ce projet moteur de développement territorial;
- Attendu que** les conférences et présentations ont permis d'avoir des exemples probants d'initiatives constructives dans le haut pays et de mieux saisir le rôle de divers acteurs du haut-pays dans le développement et l'essor du parc régional;
- Attendu que** les informations amassées lors des ateliers et les idées échangées à ce moment ont permis d'alimenter les réflexions sur les prochaines étapes de développement du projet;
- Attendu que** votre implication, soit comme conférencier ou invité ou comme animateur ou encore comme secrétaire d'atelier, a été un élément clé du succès de cette journée;
- Attendu que** la MRC est consciente que votre participation a demandé un investissement de votre part en temps et en énergie;

EN CONSÉQUENCE,

396 -CM2011

*il est proposé par monsieur Claude Langlais,
appuyé par monsieur Tony Charest
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska souligne le franc succès de la 1^{ère} édition du forum du parc régional du Haut-Pays, attribuable largement à tous les intervenants. Le conseil souhaite témoigner sa reconnaissance à chacun d'entre vous dans la réalisation de cet événement et remercie chaleureusement :

Le présentateur-animateur

M. Sylvain Roy, ex-maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Les conférenciers

M. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska

M. Jérémie Caron, Première Nation Malécite de Viger

Mme Anne-Frédérique Provencher, agente de développement de la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth

M. Denis Lévesque, maire de la municipalité de Mont-Carmel

Mme Diane Lavoie, coordonnatrice du projet « Vergers, Fleurs et Pommettes, Saint-Gabriel-Lalemant

M. Normand Simard, ingénieur forestier de Groupe Lebel inc.

Les invités

- M. Jean-Phillippe Grenier, coordonnateur du parc régional, MRC de Kamouraska
- M. Charles de Blois Martin, conseiller aux affaires socioéconomiques, MRC de Kamouraska
- Mme Jeanne Maguire, agente de développement culturel, MRC de Kamouraska
- Mme Maryse Hénault-Tessier, directrice du service d'aménagement et de la mise en valeur du territoire, MRC de Kamouraska

Les équipes d'animation des ateliers

Les animateurs

- M. Jean-Dallaire, maire de Saint-Denis et président de la commission touristique mixte
- M. Gilles Michaud, président de la SADC du Kamouraska
- Mme Thérèse Brodeur, conseillère en développement rural du CLD de Kamouraska
- M. Gervais Darisse, maire de Saint-André
- M. Sylvain Hudon, maire de La Pocatière

assistés par les agents de développement de municipalités

- Mme Karine Habel, Mont-Carmel
- M. Sébastien Simard, Saint-Joseph-de-Kamouraska
- M. Alexandre Gaudreau, Rivière-Ouelle
- Mme Mathilde Loïselle, Saint-Gabriel-Lalemant
- Mme Marie-Pierre Breault, Saint-Alexandre-de-Kamouraska

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA (*Document déposé identifié PT-16 CM2011-12-14*)

- Attendu que** la municipalité de Saint-Alexandre nous a fait parvenir une demande de modification au schéma de façon à réduire l'affectation extraction pour agrandir l'affectation agricole ;
- Attendu que** la zone ciblée par ladite demande vise notamment un site d'extraction de la tourbe actif lors de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement en 1988, mais qui n'a plus, à l'heure actuelle, de potentiel d'extraction;
- Attendu que** l'affectation d'extraction est une affectation très restrictive dans laquelle seules les activités liées à l'extraction sont autorisées, et qui ne permet aucune autre mise en valeur du site lorsque le potentiel est épuisé;
- Attendu que** la zone faisant l'objet de la présente demande est localisée en territoire agricole en vertu de la LPTAA et est adjacent à l'affectation agricole;

Attendu que la modification demandée vise principalement à rectifier une donnée au schéma qui est devenue désuète puisque l'extraction de la tourbe n'y est plus possible;

EN CONSÉQUENCE,

397 -CM2011

*il est proposé par monsieur Daniel Laplante,
appuyé par monsieur Victor Morin
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

D'amorcer la démarche de modification du schéma d'aménagement afin de répondre à la demande de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska. À cet effet, un projet de modification pourra être déposé au prochain conseil de la MRC en janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE À LA CPTAQ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ (Quatre documents déposés identifiés PT-17 CM2011-12-14)

Attendu que la municipalité de Saint-André s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'utiliser pour des fins de conservation avec accès public, une superficie d'environ 4 hectares, sur les lots 77, 78P, 80, 81P et 83 du cadastre de Saint-André;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole s'est adressée à la MRC afin d'obtenir une recommandation sur la demande de la municipalité;

Attendu que toujours selon les dispositions de l'article 58,4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la recommandation de la MRC doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de ladite loi ainsi que des dispositions du schéma d'aménagement et doit indiquer si l'autorisation recherchée est conforme ou non au schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire et le cas échéant aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;

Attendu que l'autorisation recherchée permettra à la municipalité de se porter acquéreur des lots susmentionnés afin de lui donner un régime de protection (réserve naturelle);

Attendu que ce projet s'intègre au plan de développement local de la municipalité;

Attendu que le secteur visé par la présente demande couvre d'une superficie 4 ha et est constitué notamment d'un secteur boisé, d'un cran rocheux et d'une superficie en culture de 1,8 ha;

- Attendu que** ce secteur présente des contraintes à l'agriculture, notamment en raison de son enclavement entre la rivière Fouquette et le fleuve Saint-Laurent, de la présence d'un cran rocheux, et de l'occurrence de submersion par l'eau salée du fleuve;
- Attendu que** ce secteur, à la jonction de l'embouchure de la rivière Fouquette et du fleuve Saint-Laurent a un fort potentiel faunique et floristique et qu'il est adjacent à l'affectation de conservation délimitée au schéma d'aménagement pour la zone riveraine du fleuve;
- Attendu qu'** une décision favorable de la Commission aura peu d'impact sur l'agriculture exercée dans le milieu, notamment en ce qui a trait à la cohabitation des usages et à la gestion des odeurs reliées aux activités agricoles;
- Attendu que** le projet visé par la présente demande d'autorisation ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC, est conforme au document complémentaire ainsi qu'aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

398 -CM2011

*il est proposé par monsieur Réналd Bernier,
appuyé par madame Élizabeth Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole :

- 1) qu'il appuie la municipalité de Saint-André dans ses démarches et est favorable à l'obtention de l'autorisation recherchée au présent dossier;
- 2) que l'autorisation recherchée est conforme aux dispositions actuelles du schéma d'aménagement en vigueur, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;
- 3) qu'il renonce au délai de trente (30) jours mentionné à l'article 60.1 de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA DEMANDANT LE MAINTIEN DU NOM « KAMOURASKA » DANS LA NOUVELLE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (*Document déposé identifié PT-18 CM2011-12-14*)

Monsieur Claude Langlais fait part de la résolution 11.11.244 adoptée par la municipalité de Kamouraska demandant que le nom de Kamouraska soit conservé dans l'appellation de la future circonscription électorale. Il est mentionné que la MRC de Kamouraska devrait appuyer cette résolution et que par ailleurs, les MRC de L'Islet et Montmagny soient aussi sollicitées dans le même sens.

Monsieur Yvon Soucy fait part de l'information fournie par notre député, M. André Simard, spécifiant que seulement deux noms peuvent être retenus dans l'appellation, laquelle pourrait devenir Kamouraska-Côte-du-Sud. Il apparaît toutefois qu'il sera peut-être difficile d'obtenir le consensus sur cette nouvelle appellation puisque la Côte-du-Sud est historiquement reconnue comme territoire s'étendant jusqu'à Rivière-du-Loup.

Étant donné le désir manifesté au sein du conseil d'approfondir la réflexion, il est convenu et accepté par l'ensemble des membres présents de reporter l'adoption d'une éventuelle résolution à cet égard, après l'officialisation de la nouvelle carte électorale, soit après le 20 janvier prochain.

19. DÉPÔT D'UNE PROPOSITION VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES STRUCTURES DÉCISIONNELLES ET CONSULTATIVES (Deux documents déposés identifiés PT-19 CM2011-12-14 : Docs référencés de la MRC des Basques : Politique; Plan d'action)

Monsieur Yvon Soucy invite les maires à prendre connaissance des documents préalablement déposés visant la mise en place d'une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des structures décisionnelles et consultatives, et de lui transmettre des commentaires, s'il y avait lieu.

Il suggère que ce point soit soumis au comité administratif lors de la prochaine séance, soit le 25 janvier 2012 pour fins d'analyse et recommandation, laquelle proposition est acceptée par les membres du présent conseil.

20. DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE DEMANDANT AU MAMROT LE RETOUR DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE ANNUELLEMENT À LA TABLE DES PRÉFETS (Document déposé identifié PT-20 CM2011-12-14)

Considérant que la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent bénéficiait, à l'instar des autres tables de préfets des autres régions du Québec, d'une aide financière annuelle de 10 000 \$ en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Considérant qu' en 2010, le MAMROT a mis fin à ce programme d'aide financière;

Considérant que la Table des préfets est active, travaille sur des projets d'intérêt commun et s'investit dans plusieurs dossiers moteurs et porteurs d'emplois et de services à la communauté;

Considérant que la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent est un lieu de concertation, un forum de discussions essentiel au développement régional et qu'elle collabore étroitement avec la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

399 -CM2011

*il est proposé par monsieur Régnald Bernier,
appuyé par monsieur Gervais Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska, tout en appuyant la MRC de Rimouski-Neigette dans leur demande de résolution d'appui auprès de notre organisme, demande également au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le retour de l'aide financière de 10 000 \$ qui était accordée annuellement à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent pour son fonctionnement.

DE transmettre copie originale certifiée conforme de notre résolution d'appui à M. Laurent Lessard, ministre des Affaires régionales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au député de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, M. André Simard; et

DE transmettre en copie conforme la présente résolution à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'aux MRC du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE DE DIVERS MINISTÈRES

- ✓ Appui de M. Yves Bolduc, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent concernant le projet de l'Édifice Claude-Bécharde
(Document déposé identifié PT-21 CM2011-12-14 : Min_Bolduc.
- ✓ Annonce de M. Laurent Lessard, MAMROT, concernant la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
(Document déposé identifié PT-21 CM2011-12-14 : Min_Lessard)

22. LETTRE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DEMANDANT À LA MRC DE SUGGÉRER LE NOM DE DEUX PERSONNES À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE (Document déposé identifié PT-22 CM2011-12-14)

Attendu que l'article 8, paragraphe a, de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, établit qu'un collège d'enseignement général et professionnel est administré par un conseil d'administration;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a invité le conseil de la MRC de Kamouraska à suggérer le nom de deux personnes aptes à remplir cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

400-CM2011

*il est proposé par monsieur Yvon Soucy,
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska suggère à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les personnes suivantes comme candidat et candidate au conseil d'administration du Cégep de La Pocatière :

- M. Claude Langlais, maire de la municipalité de Kamouraska et préfet suppléant ; et
- Mme Louise Hémond, maire de la municipalité de Sainte-Hélène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. POINTS D'INFORMATION

- ✓ Suivi concernant la demande de M. Jean Desjardins pour une rencontre prévue en janvier 2012 avec les élus et des représentants du réseau de la santé – *Commentaire de M. Yvan Migneault mentionnant qu'il a parlé avec Mme Lucie Bérubé pour lui faire part de la suggestion du conseil souhaitant que la rencontre se réalise avec la présence du nouveau directeur général du CSSK et Mme Malo de l'Agence de santé. Retour sur ce dossier ultérieurement dont l'arrêt d'une date pour cette rencontre.*
- ✓ Tenue le 23 février 2012 de la triennale du Plan stratégique du Kamouraska 2009-2014 à la salle communautaire Robert-Côté à Saint-Pascal. La durée prévue : 8 h 30 à 14 h – Invitation de la table des maires, SADC, CLD.

24. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS À PAYER (*Documents déposés identifiés PT-24.1 CM2011-12-14 (MRC); PT-24.2 (TNO)*)

Avant adoption de la liste des comptes à payer, M. François Lagacé, souligne le fait que son rapport de dépenses n'y apparaît pas. Il y est mentionné qu'une vérification sera faite à cet effet et qu'on communiquera avec lui pour rectifier cette situation.

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2011. Attendu que les listes suggérées d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 8 décembre 2011 pour la MRC et les territoires non organisés (TNO), lesquels sont portés au grand livre des comptes fournisseurs, ont été préalablement déposées aux membres du conseil, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) MRC de Kamouraska

- Dépenses 63 341,55 \$

2) Territoires non organisés

- Dépenses 900,57 \$

401-CM2011

*Il est proposé par monsieur Rénald Bernier,
appuyé par monsieur Jean Dallaire
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

D'AUTORISER le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant aux listes d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 8 décembre 2011 pour la MRC et les TNO. Ces listes seront déposées comme pièces dans le *Registre des documents déposés* et identifiées comme suit : PT-24.1 CM2011-12-14 (MRC) PT-24.2 CM2011-12-14 (TNO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.A Dépôt des listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du 1^{er} au 30 novembre 2011 (Documents déposés identifiés PT-24.A1 CM2011-12-14 (MRC); PT-24.A2 CM2011 10-12 (TNO))

À titre informatif, aux fins de contrôle mensuel des activités financières de la MRC, les listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du 1^{er} au 30 novembre 2011, ont été préalablement déposées dans le *Conseil sans papier*. Les membres du conseil confirment en avoir pris connaissance, et les acceptent telles que présentées.

Ces documents seront déposés comme pièces dans le *Registre des documents déposés* sous la rubrique intitulée « *Historique des chèques* » et identifiées comme suit : PT-24.A1 CM2011-12-14 (MRC) PT-24.A2 CM2011-12-14 (TNO).

25. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE (Document déposé identifié PT-25 CA2011-11-23 : lettres l'une à la suite de l'autre)

- ✓ Offre de service de Co-éco aux municipalités concernant la réalisation des inventaires et quantification de GES. – *Point d'information de M. Régnald Bernier : Co-éco s'est qualifiée auprès de Climat Municipalités et a les compétences pour envoyer sa soumission aux appels d'offre. Le montant attribué est proportionnel au nombre d'habitant, soit d'une municipalité locale ou par MRC.*
- ✓ Accusé de réception du ministère de la Sécurité publique de notre schéma de couverture de risques transmis le 8 novembre 2011 par M. Pierre-Édouard Houde.
- ✓ Accusé de réception du MAMROT de notre correspondance adressée à M. Yves Bolduc, ministre responsable de la région du BSL concernant la construction de l'Édifice Claude-Béchar.
- ✓ Lettre du MTQ concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local en référence à notre résolution d'appui no 247-CM2011 (13 juillet 2011) à la MRC de Papineau en regard de la reddition de comptes plus exigeante de divers ministères.
- ✓ Accusé de réception de l'UMQ de notre résolution d'appui no 304-CA2011 à la MRC d'Avignon concernant l'asphaltage des routes.
- ✓ Lettre de la Première nation Malécite de Viger souscrivant pour un montant de 250 \$ à la levée de fonds pour la chapelle du lac de l'Est.
- ✓ Lettre de remerciements de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud concernant le don de la MRC pour le Trophée-Mérites 2011.
- ✓ Lettre de félicitations de Mme Nancy Robichaud, conseillère en développement régional au MAMROT, à la MRC et aux organisateurs du Forum sur le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska.

26. VARIA

26.1 Félicitations et remerciements à M. Guy Lavoie pour ses années de services à la MRC de Kamouraska

Monsieur Yvon Soucy souligne les 36 années de services de M. Guy Lavoie comme directeur général dont cette dernière année comme adjoint. Sa carrière à la fonction municipale fut précédée par son père, René, qui lui-même y a œuvré près de 15 ans; cela comptant à eux deux, 50 ans de loyaux services marquant ainsi à leur manière l'évolution de la MRC de Kamouraska fondée en 1982, mais antérieurement appelée Conseil de comté de Kamouraska.

402-CM2011

*Il est proposé par madame Mychelle Lévesque
appuyé et résolu unanimement*

QUE les membres du conseil de la MRC félicitent et remercient chaleureusement M. Guy Lavoie pour son exceptionnelle contribution comme directeur général à la MRC de Kamouraska et lui souhaitent une retraite des plus constructives dans les projets qu'il compte réaliser au fil des ans. Mille mercis !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Point d'information

M. Claude Langlais invite les maires à inscrire à leur agenda la *Soirée de reconnaissance* des employé(e)s et des maires sortants qui aura lieu le vendredi 20 janvier à la salle municipale de Saint-Germain à 17 h 30. Une invitation sera transmise d'ici le 21 décembre.

27. DOCUMENTATION D'INFORMATION GÉNÉRALE

- ✓ Dépôt du projet de loi 499 sur l'occupation dynamique du territoire et de la décentralisation par le député de Berthier, M. André Villeneuve (*Document déposé identifié PT-27 CM2011-12-14 : Loi_499*)
- ✓ *Tour des tables du plan stratégique du Kamouraska 2009-2014 (Document déposé, d'ici mercredi ou séance tenante, et identifié PT-27 CM2011-12-14 : Tables PSK)*
- ✓ Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs du BSL, 4 novembre 2011 (*Document déposé identifié PT-27 CM2011-12-14 : PV-CREBSL*)

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise aux membres du présent conseil.

29. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 31.

403-CM2011

*Il est proposé par madame Louise Hémond,
appuyé par madame Élisabeth Hudon
et résolu*

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

(Signé)

Yvon Soucy

Le directeur général et secrétaire-trésorier

(Signé)

Yvan Migneault